

[Texte]

the role of leadership in their own jurisdiction in this area. They are making a significant contribution to victims programs, crime compensation programs, and they are going through some different programs of innovation. So I compliment them on that. I appreciated his counsel and advice in the discussions, as I have with other Ministers.

Where are we now? We are at a situation where the federal government wants to work, wants to participate. Yes, there are, one could say, disparities between jurisdictions, different criteria that we are trying to work together co-operatively to enhance. There are programs in different jurisdictions that operate on different models. On the crime compensation question, some have a workers' compensation model. Other provinces have a court model. Others have a compensation board model. So thus far there is no standardized view of how to approach these things across the country and there is no ideal or uniform model of service delivery. So, because the compensation programs, by way of example, are a provincial responsibility, they are covered by provincial legislation and there will be differences from one jurisdiction to another in terms of policy governing the implementation of programs.

As for our financial contribution, which is quite apart from this legislative package, our proposal is a three-year agreement. During this time different levels of government are going to be getting together to discuss the development and implementation of comprehensive longer-term victims program strategy. That will include financing issues.

In this context, the national standards for delivery of services will be a key issue that is going to be discussed. The agreement I have circulated and a draft that is now being considered and negotiations with the provinces are I think going to influence the adoption of standards of compensation. A number of non-financial provisions that are designed in this proposal are now being discussed between us, which will address issues raised by the federal-provincial task force, by working group reports, by victims' groups. . . The Nielsen task force addressed this, as you may recall.

So we are working on a very active basis now and we are trying to enhance the programs in co-operation with the provinces. I am satisfied that we are going to make great strides, and that is why it is important for us to get the legislation through on a reasonably expeditious basis

[Traduction]

voudraient agir. M. Marx, qui fait partie du gouvernement du Québec. . . Il ne fait aucun doute qu'il a joué un rôle de chef de file dans sa province. Son apport aux programmes d'aide aux victimes et de dédommagement des victimes a été très important, et je crois d'ailleurs qu'il a fait preuve d'innovation en établissant un certain nombre de programmes. Je le félicite donc de son travail dans ce domaine. J'ai beaucoup apprécié les conseils du ministre dans nos discussions, tout comme j'ai apprécié ceux des autres ministres.

Où en sommes-nous actuellement? Eh bien, nous en sommes au point où le gouvernement fédéral aimerait travailler et participer. Certes, il existe certaines différences entre les diverses provinces, dans les critères, par exemple, mais nous essayons de collaborer le plus possible pour régler ces problèmes. Les programmes provinciaux sont fondés sur des modèles différents. Pour ce qui est du dédommagement de la victime, certaines provinces emploient un modèle fondé sur le système d'indemnisation des accidentés du travail. D'autres provinces passent par les tribunaux. D'autres encore ont créé une sorte de commission semblable à la Commission des accidents du travail. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de démarche uniformisée au Canada et il n'y a pas non plus de modèle idéal ou uniforme en ce qui concerne la prestation des services. Et puisque ces programmes de dédommagement relèvent des provinces, ils sont régis par les lois provinciales, et il y aura nécessairement des différences d'une province à l'autre quant à la façon d'appliquer ces programmes.

Pour ce qui est de notre contribution financière, qui est tout à fait distincte de ce projet de loi, nous proposons un accord de trois ans. Pendant cette période, des représentants des divers paliers de gouvernement se réuniront pour discuter de la mise au point et l'application d'une stratégie à plus long terme pour les programmes destinés aux victimes, y compris les aspects financiers de ces programmes.

Dans les circonstances, les normes nationales en matière de prestation des services seront un élément clé de nos discussions. L'entente que j'ai fait circuler—c'est-à-dire une ébauche que l'on est actuellement en train d'étudier—et les négociations avec les provinces vont, d'après moi, mener à l'adoption de normes de dédommagement. Nous sommes actuellement en train de discuter d'un certain nombre de dispositions non financières de cette proposition, questions qui ont d'ailleurs été abordées par le groupe de travail fédéral-provincial, dans des rapports du groupe de travail par des groupes de victimes. . . Vous vous souviendrez peut-être que le groupe de travail Nielsen a également abordé cette question.

Donc nous travaillons très activement là-dessus et nous essayons d'améliorer les programmes en collaboration avec les provinces. Je suis convaincu que nous allons faire beaucoup de progrès; voilà pourquoi il importe de faire adopter ce projet de loi assez rapidement pour que nous-